



Traité Yebamot

Michna 5 - Chapitre 4

מצוה בגדול לייבום; לא רצה, מהלכין על כל האחים. לא רצו
חוזרים אצל הגדול ואומרין לו, עליך מצוה, או חלוץ או יבם.

La Mitsva de Yiboum revient en priorité à l'aîné. S'il ne veut pas le faire, on s'adresse à tous les autres frères. S'ils ne veulent pas, on revient chez l'aîné et on lui dit : « C'est à toi qu'incombe la Mitsva : fais la 'Halitsa ou le Yiboum ! »



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions